

**Habitabilité périurbaine et territorialités renouvelées
par les pratiques de nature. Saint-Pierre de Chartreuse,
exemple emblématique ?**

Anne Coste, Romain Lajarge

► **To cite this version:**

Anne Coste, Romain Lajarge. Habitabilité périurbaine et territorialités renouvelées par les pratiques de nature. Saint-Pierre de Chartreuse, exemple emblématique ?. 2014. <hal-00923360>

HAL Id: hal-00923360

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00923360>

Submitted on 2 Jan 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Contact (auteur principal):

Anne COSTE

ENSAG / Laboratoire Cultures constructives, unité de recherche AE&CC (labex)

anne.coste@grenoble.archi.fr

**Habitabilité périurbaine et territorialités renouvelées
par les pratiques de nature.
*Saint-Pierre de Chartreuse, exemple emblématique ?***

auteurs :

Romain LAJARGE

Univ Grenoble Alpes / UMR PACTE CNRS

romain.lajarge@ujf-grenoble.fr

Mots clés : territoire, projet, pratiques récréatives, trail, habitabilité, ressource territoriale

Introduction : un cas d'école ?

L'implantation récente dans le périurbain grenoblois d'une entreprise spécialisée dans le trail permet d'analyser l'évolution des modèles disponibles en matière de développement territorial dans ce type d'espaces en périphérie de métropoles et en situation de montagne. Ces exemples territoriaux interrogent les modèles de projet appliqués aujourd'hui. A partir du cadre théorique sur le « travail continu des intentionnalités » dans l'interaction ressource-projet-territoire (Lajarge (R.), Roux (E.), 2007) et sur celui des modèles de développement par projet (Coste (A.) (dir.), 2007 ; Coste (A.) – Creps (M.-A.) (dir.), 2010), St Pierre de Chartreuse sera analysé comme un cas d'école de la rencontre opportune de quatre types de projets, suivant en cela la grille proposée par J.-P. Boutinet : celui très concret et technique, professionnel et managérial, d'entrepreneurs et de leurs salariés ; celui, plus programmatique et politique, territorial au sens de l'action publique, d'une diversification des activités touristiques porté par les collectivités locales ; celui, hétéroclite, plus personnels et invisibles, projet de vie, de familles, d'individus, de pratiquants de ces sports de pleine nature et celui, plus culturel, invisible et construit, à partir des représentations en jeu dans ce type de territoires à la fois encore très naturels, agricoles et forestiers quoique à proximité immédiate de centres métropolitains de grande taille. Forme de migration d'agrément (Moos (L), 2006 ; Martin (N), Bourdeau (P.), Daller (J.-F.), 2012), ces implantations font de ce site de moyenne montagne un espace laboratoire (Cognard (F.), 2010) que nous nous proposons d'étudier en tant qu'il illustre **une partie du problème de l'habitabilité contemporaine**. Le présent article se consacre essentiellement à l'implantation de l'entreprise Raidlight spécialisée dans le trail, et qui, depuis son projet d'installation en 2010, a permis de cristalliser sur le territoire de Saint-Pierre de Chartreuse et, par effet d'entraînement sur celui du PNR de Chartreuse, de multiples autres projets et une modification de quelques unes des représentations sur ce

qu'était ce territoire. **Nous proposons d'interpréter cette construction de territorialités nouvelles** à partir de l'analyse de la multiplicité des échelles d'hybridation du projet et de leur articulation. Après une brève présentation du contexte, nous poserons le cadre théorique de notre analyse, puis reviendrons sur cet exemple en le détaillant.

Trail : course pédestre en pleine nature sur des sentiers balisés.

D'après les textes officiels de la Fédération Française d'Athlétisme, jusqu'à 21 km les épreuves sont nommées « trail découverte » (ou « course nature), de 21 à 41 km « trail court », de 42 à 80 km « trail », au-delà de 80 km « ultra-trail ». Le pourcentage maximal autorisé de surface goudronnée sur le parcours dépend de la distance parcourue, sans jamais excéder 25%. Le dénivelé est très variable d'une région à une autre.

Une entreprise en quête d'ancrage ...

L'entreprise Raidlight s'est implantée à St Pierre de Chartreuse en 2011, après avoir décidé un déménagement depuis le massif du Pilat (42). Raidlight conçoit et produit du matériel technique lié aux activités de trail. Alliant projet économique et projet humain, Raidlight était à la recherche d'un ancrage territorial fort, hors du schéma traditionnel de la zone artisanale et industrielle. Leur R&D étant fondée sur la pratique et le dialogue direct avec leurs clients, il leur était indispensable d'installer leurs bâtiments au cœur d'un site de pratique. Tout comme l'entreprise KOXX-K124 (spécialisée dans le vélo de trial) et qui s'installera peu de temps après Raidlight également à St Pierre de Chartreuse, ces entreprises modernes jouent tout à la fois la carte de l'extra-territorialité (vente en ligne, Team ouvert, blog qui permet d'alimenter en permanence et en quasi instantané les retours critiques sur les produits, ...) et d'une territorialisation forte (liens entreprise / acteurs locaux, station de trail ou parcours de trial sur site, recherche d'une spécificité dans les sentiers de randonnée, relations privilégiées avec les professionnels du tourisme, ...). Ces exemples incarnent des postures nouvelles où les projets industriels et commerciaux se doivent de rencontrer un projet territorial fort ou susceptible d'être renforcé par leur implantation. Elles proposent une nouvelle forme de cohabitation nécessaire entre les pratiques (sportives, touristiques, agricoles, forestières) et de réinvestissement symbolique des espaces communs à défaut d'être public (amalgame de fonctions à différentes échelles : bâtiments rénovés, place du village occupée, bourg et hameaux reliés, grands paysages remis en valeur et le tout parcouru par des sentiers sur lesquels courent des *trailers*, qui sont aussi des ambassadeurs d'une entreprise qui vend un peu de matériel et offre beaucoup de pratiques ludiques gratuites).

Comment rendre les territoires disponibles à l'ancrage ?

Saint-Pierre de Chartreuse est une commune d'un millier d'habitants permanents, située à 25 km de Grenoble et constituée d'un bourg et de plusieurs dizaines de hameaux. La population active de la commune se partage entre les emplois locaux essentiellement liés au tourisme et au commerce (auxquels s'ajoutent les pratiques de télétravail en nette croissance) et les emplois situés dans les pôles urbains proches (Voiron, Grenoble et Chambéry). L'agriculture

et la filière bois (sylviculture, scierie, etc.) constituent l'autre volet économique significatif de la commune. Station de moyenne montagne, Saint-Pierre de Chartreuse cherche depuis plusieurs années à élargir son éventail d'activités jusqu'ici essentiellement basées sur l'économie de la neige (ski de piste, domaine nordique). Géographiquement enclavé (cols à franchir depuis les villes portes), la Chartreuse est historiquement moins étroitement associée à Grenoble que les deux autres massifs qui l'entourent, Vercors et Belledonne, dont le développement a notamment été lié aux épreuves des Jeux Olympiques de 1968. En termes de population, d'équipements, de bassin d'emplois, la commune est subordonnée à Grenoble même si sa situation périurbaine est relative. Le territoire communal de Saint-Pierre de Chartreuse est l'un des plus vastes du département, entre autre composé de vastes domaines forestiers, qui justifient à la fois l'implantation de l'ordre des frères chartreux (fondé par Saint-Bruno en 1084) à la recherche du silence et du recueillement, et aujourd'hui, d'une entreprise de Trail avec ses coureurs à la recherche de ces parcours remarquables offerts par une montagne escarpée. Située au cœur d'un Parc naturel régional, Saint-Pierre de Chartreuse est membre d'une communauté de communes « Chartreuse Guiers » (6 communes) appelée à fusionner avec ses voisines, dans le cadre de la nouvelle carte intercommunale, pour constituer une grande communauté de commune « Cœur de Chartreuse » (17 communes). En se plaçant dans une autre lecture de la logique territoriale, Grenoble, Chambéry et Voiron sont aussi des villes « portes » du PNR de Chartreuse, et donc jouent elles aussi le rôle de périphéries. La position périurbaine se définit donc comme une relation de dépendance réciproque. Le caractère récréatif (station de ski et spot de randonnée, VTT, trail) ou l'évènementiel culturel (par exemple les Rencontres Brel, chaque mois de juillet depuis 25 ans), inversent la migration pendulaire domicile-travail habituelle pour accueillir irrégulièrement un public d'urbains grenoblois, voironnais et chambériens. Ce statut « périurbain » se caractérise donc comme ancrage territorial « à proximité de ». La relation des territoires entre eux devient alors déterminante, quoique dissymétrique, et participe de la définition complémentaire de la qualité propre de chacun de ces territoires. **Comment les territoires font-ils pour se rendre disponibles à cet ancrage relatif, pour rendre possible une relation de dépendance réciproque construite dans le projet ? Comment font-ils pour agir sur leur habitabilité ?**

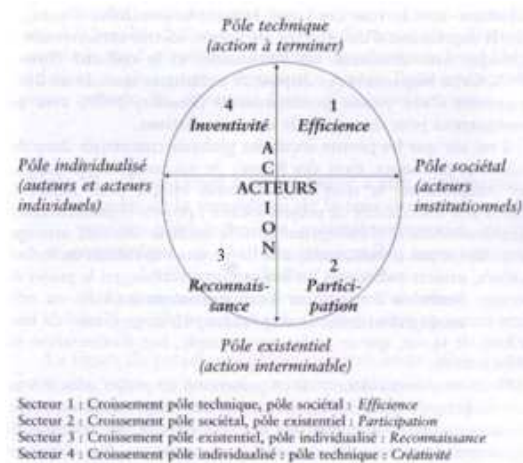
1. Cadrage théorique

1.1. Projets et mutations contemporaines

Pour décrypter nos observations, nous nous appuyons sur plusieurs propositions théoriques : celle des **conduites à projet** (Boutinet (J.-P.), 1993 ; 2011) et des « **formes transmodernes des pratiques récréatives de nature** » (Corneloup (J.), 2011) pour penser les mutations contemporaines territoriales. Nous entendons montrer ici l'intérêt d'un modèle de « projet transmoderne », hybride et transversal.

La rose des vents du projet

De la théorie du projet de Boutinet, reprenons la « rose des vents du projet » telle que remise à jour récemment (Boutinet (J.-P.), 2010, 149) :



Depuis sa première édition (Boutinet (J.-P.), 1993), la rose des vents organise les types de projets en quatre secteurs définis par le croisement d'un axe « acteur », allant d'un pôle individuel à un pôle collectif, et d'un axe « action », allant d'un pôle existentiel à un pôle technique. Ce modèle, qui a évolué entre la première et la quatrième édition de l'ouvrage, comme montré par Alain Findeli (Coste (A.) – Creps (M.-A.) (dir.), 2010)) nous offre un cadre d'interprétation privilégié pour notre programme de recherche où il est fortement question « d'individus et de collectifs en interaction » (Programme ANR TerrHab, 2010-2014).

En 2010, considérant que la société « de l'information, de la communication, de la mobilité et de l'innovation » produit « une nouvelle génération de projets », Jean-Pierre Boutinet propose une version modifiée de sa proposition « en contexte postmoderne ». Il suggère, non pas l'émergence d'un cinquième pôle, mais une hypertrophie du pôle « technique individualisant » au détriment de « l'existentiel collectif ». « Il est sûr que les projets sociétaux globaux concrétisés dans des ambitions politiques, dans des formes de militance ou des idéologies conquérantes se sont singulièrement effacés pour laisser la place à une multiplicité de projets locaux : projets organisationnels d'établissements et d'entreprises dans le meilleur des cas [...]. »

La question posée dans le cas de Saint-Pierre de Chartreuse relève de ce même problème : comment le projet d'une entreprise (reconnue comme innovante, inventive et portée par une dimension technique avérée) rencontre le projet d'une commune (reconnue comme héritière d'une longue tradition multi-centennale, culturelle et politique) ? A quelle condition l'argument « naturel » pour le projet de développement touristique d'un nouveau genre traduirait un glissement du pôle 4 au pôle 1 de la figure ci-dessus ? Et comment les habitants

de Saint-Pierre de Chartreuse pourraient-ils passer de la participation à la reconnaissance (glissement de 2 à 3) ?

Formes transmodernes des pratiques de nature

La manière avec laquelle les pratiques de nature vont être décryptées et analysées pourrait bien devenir déterminante pour la compréhension des mutations contemporaines des territorialités à Saint-Pierre de Chartreuse. La notion de « forme transmoderne des pratiques récréatives de nature » (proposée par Jean Corneloup) est ici très utile. Conçue comme « l'ensemble des pratiques socio-corporelles, des usages sociaux et des représentations que l'on peut identifier comme emblématiques d'une époque et qui s'inscrit au sein d'une organisation plus ou moins formalisée », la forme transmoderne des pratiques récréatives de nature dépasse la forme utopiste postmoderne des pratiques récréatives qui, elle-même, substituait une approche « hédoniste et vertigineuse » aux pratiques modernes fondées sur le modèle prométhéen de la conquête et de la domination de la nature. Notre étude de cas montre bien les trois étapes dans l'évolution des pratiques de nature dans un cas emblématique comme Saint-Pierre de Chartreuse. Le projet de développement d'une station de ski dans l'immédiat après-guerre est permis par une certaine maîtrise technique de la montagne en pensant son équipement et ses aménagements ; il traduit une conception moderne du rapport des acteurs à la dimension naturelle de leur territoire. Puis, face à la crise de l'enneigement des années 80 et 90, quelques tentatives pour réinventer le tourisme de montagne à St Pierre de Chartreuse avec la promotion de la multi-saisonnalité, de la diversification, du tourisme « environnemental » promus par le Parc naissant, traduisaient une recherche de positionnement que Corneloup traduit comme « postmoderne ». L'arrivée de *trailers* (pôle « pratiquants »), sorte de randonneurs exigeants, relativement imprévisibles et capables de courir à toute heure du jour ou de la nuit en toute saison accompagnée de l'arrivée de producteurs de services et produits spécifiques (« acteurs ») et accompagnée d'une attente forte dans des « formes de régulation entre les acteurs et les publics par lesquels s'organise la gestion des pratiques [...] » plaiderait pour considérer cette posture comme transmoderne. **A Saint-Pierre de Chartreuse, ce sont donc les trois postures qui cohabitent.**

1.2. La construction territoriale

Par ailleurs, pour comprendre les logiques de la construction territoriale dans la période contemporaine, un cadre d'analyse propose un cercle vertueux « Ressource, projet, territoire » (Lajarge (R.), Roux (E.), 2007). Ce modèle permet de comprendre comment la station de ski de Saint-Pierre de Chartreuse (présente dès les années 1920) devient le centre du projet de la commune : la découverte de la neige comme ressource (et des pentes comme atouts) a suscité un projet qui allait construire du territoire. Mais ce modèle est aussi activable dans l'autre sens (« projet, ressource, territoire »). La ressource vient aussi du projet. L'existence de projets pour agir (projet transmoderne) permet de nouvelles négociations pour faire émerger de la ressource par le territoire. Le projet de trail remet en évidence la ressource rare que constitue le réseau de chemins de randonnée à la fois sportifs, escarpés, à forts dénivelés tout en étant facilement accessibles, sûrs et disponibles. Mais l'installation de l'activité trail dans

cette commune ne fait l'objet d'aucune création de nouveaux sentiers. « Pour que le temps du projet permette une juste expression des intentions et donc participe au processus de construction intentionnelle du territoire, il faut auparavant qu'une forme initiale de territoire préexiste » (Lajarge (R.), Roux (E.), 2007).

Nous faisons l'hypothèse que le projet transmoderne organise la rencontre de plusieurs projets, de différents acteurs mus par de multiples intérêts et intentions pour fonder une nouvelle territorialité intégrant en partie les territorialités existantes. Si ce projet transmoderne permet le métissage et le changement de registre de l'action, en organisant notamment un attachement réciproque de plusieurs projets à des territorialités semblables, alors le territoire voit son habitabilité croître.

2- Etude de cas : Raidlight à St Pierre de Chartreuse

La présente étude porte spécifiquement sur le cas de Raidlight qui éclaire de manière subtile la tension entre les différentes postures de projet à l'œuvre dans un territoire emblématique des nouvelles relations société/nature, ville/montagne, centre/périphérie. Cette entreprise développe une forme d'innovation qui est l'alliance au sein du même projet entrepreneurial d'une dimension très virtuelle (site internet collaboratif dédié à la co-conception, à la VPC mais aussi au team Raidlight et au coaching et plan d'entraînement en ligne) et d'un ancrage très fort dans un territoire (entreprise ouverte et point de départ des parcours de la station de trail). Dès l'origine l'implantation de Raidlight apparaît comme la combinaison d'un projet professionnel (entrepreneurial) et d'un projet d'habiter (territorial). Elle entre dans le champ de ce que Laurence Moss (2006) nomme la migration d'agrément¹. Il nous faut revenir ici sur l'histoire de cette entreprise.

2.1. La recherche d'un site pour un projet d'entreprise

L'initiateur

Créée en 1999 par Benoît Laval, ingénieur textile et *trailer* de haut niveau, la société Raidlight était jusqu'en 2011 installée dans la Loire, au cœur du massif du Pilat : dès l'origine c'était un choix de vivre à la montagne et de cultiver un « art de vivre de proximité » (Viard (J.), 2000). En 2010, Raidlight rachète la société Vertical, vêtements de montagne et de randonnée, elle aussi basée dans la Loire². Pour comprendre l'esprit de Raidlight, il faut avoir en tête le parcours personnel et professionnel de Benoît Laval, né en 1972, vice-champion de France de trail 2009, vainqueur du Trophée Mondial des Raids-orientation en 2000, places

¹ Notons que le projet transmoderne d'habiter n'est pas le fait uniquement des néo-ruraux. Parmi les « autochtones », nombreux sont ceux qui sont dans une démarche comparable : aujourd'hui, les jeunes générations de ruraux font des études similaires aux urbains, ils partent en échange Erasmus comme les autres et voyagent dans le monde autant, sinon plus que les urbains. Lorsqu'ils habitent dans leur massif d'origine, cela correspond à un choix de vie. Peu de différences, de ce point de vue, entre les nés ruraux et les néo-ruraux.

² Raidlight est aujourd'hui une entreprise d'environ 30 personnes, dégagant 4 millions d'euros de chiffre d'affaire (3M Raidlight + 1M Vertical) et en pleine expansion avec une augmentation annuelle de 30% (chiffres 2011).

d'honneur dans de nombreuses courses internationales comme le Grand raid de la Réunion et le Marathon des Sables. Le fondateur de Raidlight a mené de front sa carrière sportive et le développement de son entreprise. Présent sur toutes les grandes courses avec le stand Raidlight, connu en tant que sportif par les pratiquants, il fonde la conception de ses produits sur ces échanges directs avec la clientèle potentielle. C'est ce lien direct, embryon de co-design, que Benoît Laval poursuit, lorsque l'entreprise prend de l'ampleur, par la mise en place d'un site collaboratif. Les clients peuvent déposer des commentaires sur des idées soumises par le bureau d'études. « Généralement les marques ou les laboratoires de recherche sont plutôt fermés à double-tour, nous on soumet nos idées à nos clients, dans l'espace public du web et on pense s'y retrouver en allant plus vite, en étant plus réactifs et en allant plus au fond des choses que les grandes marques qui font plus du style que de la réelle technique »³.

L'innovation entrepreneuriale

Benoît Laval s'est également saisi de l'espace virtuel du web pour développer la vente par correspondance mais aussi une conception innovante d'équipe de trailers : plutôt que de se contenter de sponsoriser une poignée de coureurs de haut niveau comme le font traditionnellement les grandes marques, il a créé le Team Raidlight, équipe « en ligne » ouverte à tous les coureurs, quel que soit leur niveau, façon d'associer les clients à l'aventure de l'entreprise. Equipe complètement déterritorialisée, les trailers Raidlight s'inscrivent aux compétitions un peu partout sous les couleurs de Raidlight, ils peuvent bénéficier d'un plan d'entraînement en ligne, ils saisissent leur classement sur le site de Raidlight, postent des vidéos, commentent leurs expériences, échangent grâce au forum.

Au moment où la nécessité d'agrandir les locaux de Raidlight s'est imposée, Benoît Laval a voulu pousser ce concept encore plus loin en implantant un nouveau bâtiment au cœur des sentiers de trail, afin d'ouvrir les portes non seulement du magasin d'usine⁴ mais également du bureau d'étude et d'établir un lien encore plus direct avec les pratiquants. L'idée était d'avoir un espace de dialogue où les produits sont expliqués et de mettre à la disposition des trailers un matériel à tester, prototypes ou produits déjà commercialisés mais susceptibles d'être améliorés, prêté aux coureurs en échange de leurs commentaires au retour de courses. Il s'agissait également de mettre à disposition des coureurs un certain nombre de services tels que conseils, coaching, douches, vestiaire, espace de détente, etc. On voit comment, chez Raidlight, la déterritorialisation s'accompagne d'une volonté forte de reterritorialisation avec le projet d'installation de l'entreprise au cœur d'un territoire de pratique, inventant peut-être ici une nouvelle forme de « glocalisation » (Veltz (P.), 1996).

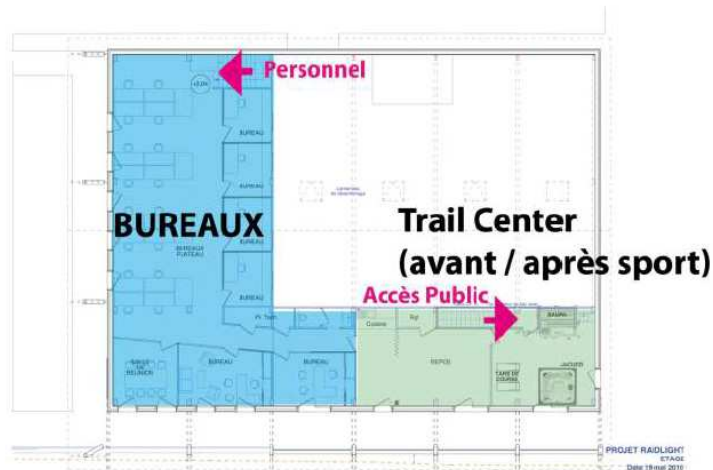
Dès 2008, l'idée de « reproduire dans le bâtiment Raidlight ce qui faisait leur succès de façon virtuelle »⁵ s'impose à Benoît Laval. Il part alors en quête d'un terrain et d'une autorisation de construire dans le massif du Pilat. Les contours du projet d'implantation de Raidlight au cœur d'une station de trail se dessinent, le principe du bâtiment s'esquisse mais ne convainc pas les

³ Entretien n°01 [BL - 26/05/2011].

⁴ Seuls les prototypes et les produits de la gamme « Madeinfrance » sont fabriqués sur place. Le reste de la production est délocalisée à l'étranger.

⁵ BL - 26/05/2011, Ibid.

décideurs locaux. Benoît Laval, pourtant lauréat en 2009 du Trophée du Chef d'entreprise de la Loire et du Janus du Service, mention éco-design⁶, se heurte dans son département à une incompréhension, voire à une hostilité à son idée. Le PNR du Pilat ne se saisit pas du projet. Les collectivités locales lui proposent une implantation dans une zone artisanale, ce qui apparaissait comme peu compatible avec l'idée d'ancrage dans un site significatif et signifiant cette pratique. Benoît Laval a le sentiment de perdre 18 mois dans des négociations avant de prendre la décision d'un déménagement de son entreprise et de son projet.



Organisation du bâtiment Raidlight : Accueil station de Trail, magasin d'usine, R&D et stockage en rez-de-chaussée ; bureaux et espace détente (public) à l'étage. Document Raidlight.

⁶ Label ministériel décerné par l'Institut Français du Design.

Stratégie d'implantation d'un projet d'entreprise

Avec son équipe, le patron de Raidlight constitue un dossier pour expliquer leur projet et décrire les conditions attendues pour un accueil. Dès lors, il inverse le processus : après avoir sélectionné les sites qui lui semblaient offrir des conditions favorables en termes d'espace de vie, il propose aux collectivités locales de trois massifs différents, le Vercors, les Bauges et la Chartreuse, de lui faire des propositions. L'objectif était de trouver une station de moyenne montagne, déjà développée du point de vue culturel et touristique afin de bénéficier d'infrastructures d'accueil existantes, mais en excluant les très grandes stations telles que Chamonix où Raidlight n'aurait bénéficié que d'une visibilité réduite au milieu d'une activité touristique et économique foisonnante. Plusieurs communautés de communes répondent. Raidlight, alors encore en négociation avec le conseil municipal du Bessat, temporise. Mais en mars 2010 (après l'échec de son ultime tentative pour rester dans le Pilat), Benoît Laval contacte les communautés de communes qui l'intéressent et leur indique qu'il organise une visite 8 jours plus tard. Avec son associé, ils visitent une quinzaine de sites en 48 heures et en sélectionnent trois le soir même : Saint-Pierre de Chartreuse, substitué au dernier moment, par un directeur de CC très réactif, à Saint-Laurent du Pont initialement prévu (Chartreuse), Lans-en-Vercors (Vercors) et La Féclaz (Bauges). Ils revisitent ces trois sites une semaine plus tard avec une dizaine d'employés de l'entreprise.

2.2. Implantation dans un territoire ou stratégie d'ancrage territorial ?

Conditions de réception territoriale du projet

Dès lors tout va très vite. Le patron de Raidlight, qui bataillait depuis un an et demi pour faire comprendre et admettre son projet, trouve alors des interlocuteurs qui, à l'inverse, vont tout faire pour emporter l'adhésion de Raidlight. Une fois écartés – en douceur – les territoires les moins attractifs, seuls les candidats remplissant le cahier des charges sont étudiés : disponibilité du foncier, proximité d'activités touristiques, qualité de l'offre de sentiers pour la pratique du trail, accueil des acteurs territoriaux. Mais Benoît Laval indique que la volonté politique, la disponibilité, la qualité de l'accueil seront déterminants dans le choix. A ce stade du processus, Saint-Pierre de Chartreuse apparaît comme un joker, après l'élimination de Saint-Laurent du Pont retenu à l'origine, mais avec un statut d'outsider par rapport à Lans en Vercors (38) et La Féclaz (73).

Avantage comparatif ?

En dépit d'une première impression très positive, le site de Saint-Pierre n'est pourtant pas retenu dans la sélection de Raidlight. Mais Cédric Argoud, directeur de la communauté de communes, recontacte Benoît Laval qui, devant sa motivation, redonne une chance à la candidature chartroussine et lui propose de retravailler le dossier. Huit jours après, Benoît Laval revient donc à Saint-Pierre avec quelques-uns des salariés de l'entreprise. Deux éléments vont alors faire la différence avec les deux autres stations : la réactivité des acteurs du territoire (mairie, CC mais aussi PNR, acteurs culturels sont présents pour accueillir le

groupe Raidlight) et la proposition d'intégrer le projet Raidlight dans un projet partagé associant la commune pour la station de trail et les acteurs locaux (dont les accompagnateurs de moyenne montagne). Cette réactivité a été possible parce qu'ils avaient un projet et des outils : « j'avais un blog avec eux où je leur mettais toutes les offres d'hébergement pour leurs salariés, toute l'actualité du territoire, ça a vraiment été un lien avec l'entreprise, avec les salariés pour créer ce climat de confiance »⁷. Saint-Pierre de Chartreuse a joué le jeu de l'intercommunalité qui s'est appuyé sur le PNR. Lorsque la communauté de communes arrive avec un projet ainsi formulé, elle se trouve écoutée, ce qui permet d'aller très vite. Le maire gérant les problèmes d'enneigement aléatoire de sa station depuis bon nombre d'années, a tout de suite vu l'opportunité de concrétiser ce projet de diversification formulé depuis quelques temps déjà et qui commençait à s'inscrire dans certains actes.

Saint-Pierre de Chartreuse, l'outsider, l'emporte finalement sur La Féclaz et Lans-en-Vercors. La Féclaz est finalement considérée comme une station pas assez active en été (elle avait pourtant la préférence de Benoît Laval mais n'a pas recueilli l'adhésion des salariés. Lans-en-Vercors présentait une sociologie assez différente du fait de l'accessibilité depuis Grenoble et, peut-être moins sous la pression du manque de neige, n'a pas été aussi réactif⁸. Un mois précisément après le premier contact, le choix de Saint-Pierre de Chartreuse est arrêté. Les formalités administratives – vente du terrain, permis de construire – sont rondement menées, le parking des camping-cars qui occupait le terrain est transféré sur un autre site rapidement aménagé, la construction du bâtiment démarre en septembre 2010, il ouvre ses portes en février 2011, 11 mois tout juste après la première visite de Benoît Laval à Saint-Pierre de Chartreuse. 15 des 25 salariés quittent le Pilat pour venir s'installer à Saint-Pierre (ou aux alentours), 10 nouveaux salariés sont recrutés dont la moitié localement.

Ici et pas ailleurs

« Ce qui nous a fait venir à Saint-Pierre de Chartreuse, c'est le travail de la Communauté de Communes et de ses services. Dès le début, ils nous ont envoyé le meilleur dossier, avec plusieurs propositions en termes de foncier : terrain, bâtiments à rénover, bureaux à louer, ... Au début, parce que comme toutes les communautés de communes, ils ont pour mission de vendre de l'espace dans les zones industrielles, on nous proposait tout ça à Saint-Laurent du Pont. Quand nous sommes arrivés sur place, venant directement de Lans-en-Vercors, le directeur de la communauté de communes a tout de suite compris que ça ne correspondait pas à nos attentes. Il a su rebondir sur l'instant, en contactant le PNR, le maire de Saint-Pierre de Chartreuse et a tout de suite pensé au parking du Bourg. Nous sommes donc allés le visiter juste après Lans et juste avant la Féclaz. Dès le premier instant, le PNR était présent et allait visiblement dans le même sens que les élus locaux »⁹.

Parmi les acteurs en présence, outre l'entreprise et le PNR, d'autres gravitent autour de ces initiatives en développant notamment plusieurs produits : séjours à thèmes, packages, nouvelles pratiques de glisse ou évènements ludiques, ... Se crée également un complexe de

⁷ Entretien n°04 [CA - 01/08/2011].

⁸ Entretien n°05 [CD - 03/08/2011].

⁹ Entretien n°01 [BL - 26/05/2011].

balnéothérapie, un accueil pour le soin et la restauration sportive¹⁰, complétant la « chaîne éco-sportive et bio-pratique »¹¹ caractéristique du « style » transmoderne. L'implantation de Raidlight a, depuis, généré d'autres projets tels que l'implantation en centre bourg du point de vente « Made in Chartreuse », regroupant une petite entreprise du Sappey et le volet « Made in France » de Raidlight sur le thème du textile produit localement.



Le bâtiment de l'entreprise Raidlight à Saint-Pierre de Chartreuse (clichés A. Coste)

Le bâtiment de l'entreprise, construit au cours de l'hiver 2010-2011 au centre du village, est lui-même très intéressant car composite : accueil du public (clients et/ou sportifs), bureau d'étude (vitrine du savoir faire), magasin de vente, stockage et service d'expédition, bureaux mais aussi hébergement de l'accueil de la station de trail (cf. infra). Il est conçu pour permettre aux clients du magasin de voir les ateliers avec les machines à coudre mais aussi pour permettre aux salariés de croiser les pratiquants (une seule machine à café pour tout le monde : salariés et clients, installée dans la salle de repos). « Le plus important c'est le terrain, c'est d'être au cœur de la communauté des coureurs, pour mieux faire notre métier de marque de produit de sport, comprendre les enjeux, les besoins les attentes »¹².

Le concept de station de trail, avec son statut associatif mélangeant partenaires publics et privés se trouve donc au centre du projet et rapidement au centre de l'espace public de la commune. Sa fonction est a priori d'identifier, baliser, entretenir et promouvoir l'activité trail et les services autour ; mais elle se révèle rapidement comme beaucoup plus : une certaine manière d'afficher un dynamisme nouveau du territoire et dans le territoire.

¹⁰ Oréade a ouvert ses portes en février 2012, soit une année tout juste après l'ouverture de Raidlight sur le site de Saint-Pierre de Chartreuse. Le bâtiment est situé juste à côté de celui de l'entreprise.

¹¹ L'entreprise développe une gamme de vêtements en fibre de bambou. Le principe du soutenable ne se vérifie pas dans la construction du bâtiment : le bâtiment qui aurait pu aisément être construit en bois de Chartreuse sera finalement, pour des raisons de délais, une charpente métallique bardée de bois, ne donnant que l'apparence du local, ce qui constitue une des rares erreurs de communication de l'entreprise).

¹² Entretien n°01 [BL - 26/05/2011].

2.3. Le projet de développement territorial

Sauf que le territoire de Saint-Pierre de Chartreuse existait bien avant l'arrivée de cette entreprise et les acteurs de ce territoire se définissaient jusqu'alors sans Raidlight. Une telle arrivée, assez fulgurante, va donc provoquer quelques frottements, interrogations et inquiétudes. Ce territoire s'inscrivait dans une vision de ce qu'était le tourisme, pratiquait un certain type d'accueil touristique et promouvait une certaine idée de ce que devait être la pratique touristique du massif que l'arrivée de coureurs de trail a évidemment perturbé. Dès la naissance du projet d'installation de l'entreprise, la question a été celle de l'intérêt de son insertion dans le projet de développement que le territoire portait jusque là. Quitte à devoir constater que ce projet de développement territorial n'était pas si évident pour les acteurs locaux ; quitte à réactiver les réflexions sur les fondements de ce qu'il devrait porter.

L'inscription dans un projet communal

Pour la commune, il ne s'agit plus seulement de vendre un terrain mais de développer, en s'appuyant sur les compétences du PNR, un projet de « station de trail » (concept qui, depuis, a attiré à Saint-Pierre de Chartreuse de nombreux élus souhaitant suivre son exemple et qui a essaimé dans tous les massifs français), associant partenaires publics et acteurs privés. A partir de là, on entre dans le projet transmoderne tel qu'il sera mis en œuvre. Accompagnée par le PNR, la Communauté de Communes va chercher les financements – départementaux, régionaux, européens – et le projet de station de trail, avec ses parcours et ses services, voit le jour sous la forme d'une association regroupant Raidlight, Cartusiana¹³, la commune et le PNR. La vente du terrain à Raidlight permet de financer une partie de la mise aux normes et l'embellissement du quartier : réseaux, trottoirs, parking.

A Saint-Pierre de Chartreuse, l'arrivée d'acteurs nouveaux n'a pas manqué de susciter (ou cristalliser) certaines questions, aboutissant parfois à de véritables tensions et des oppositions de représentations sur ce que devait faire la commune, ce que devait porter le territoire et finalement ce que devait être le projet collectif. Les classiques divergences entre habitants traditionnels et nouveaux arrivants sont réapparues. Mais des ruptures parmi les autochtones eux-mêmes ont fini par voir le jour, y compris et surtout au sein de l'équipe municipale pourtant élue sur une même liste¹⁴.

Bien conscient des problèmes posés par l'arrivée d'un projet comme celui de Raidlight dans un paysage sociopolitique peu habitué à recevoir de telles initiatives, les acteurs du trail cherchent à jouer pleinement la carte du projet pour le territoire. Benoît Laval l'indique : « à Saint-Pierre de Chartreuse, on a fait plus que notre projet »¹⁵, le projet de station de trail est allé beaucoup plus vite et beaucoup plus loin qu'initialement prévu. PNR et commune ont joué là un rôle déterminant.

¹³ Cartusiana : nom de l'association qui regroupe les accompagnateurs de moyenne montagne basés à Saint-Pierre de Chartreuse ou aux alentours.

¹⁴ Equipe municipale qui n'a pas survécu aux événements, du moins dans sa configuration initiale : les conflits, portant essentiellement sur la politique économique (neige versus nouveaux projets), ont débouché sur la démission du maire et la réélection d'un nouveau maire au sein de l'équipe en place.

¹⁵ Entretien n°01 [BL - 26/05/2011].

Articulations thématiques et extensions

La station de trail est donc créée dans la foulée de l'installation de Raidlight. La situation locale présentait quelques avantages : la pratique du trail existe déjà sur le massif avec, officiellement, un des plus anciens trails français, l'épreuve du Grand Duc (24^e édition en juin 2013), plus officieusement avec les spots « sauvages », comme celui de Chamechaude, repéré déjà par le PNR sur les forums Internet où les Grenoblois se donnent rendez-vous (les défis sont lancés sur Facebook). D'un côté, le PNR savait devoir sécuriser et baliser les parcours ; de l'autre, Raidlight avait le projet de créer un service autour du trail. Le territoire semblait donc mûr pour faire se joindre ces deux dynamiques de projet. Le concept de station de trail est porté par la commune, le Parc, Cartusiana et l'entreprise Raidlight. Les sentiers sont balisés très vite : ils reprennent pour la plupart des sentiers de randonnée et de raquette existants. Ils empruntent notamment des bordures de pistes de ski (elles-mêmes pâturages estivaux). Aujourd'hui, « la station de trail c'est un bien public, avec un statut d'association et avec la commune comme maître d'ouvrage »¹⁶. L'association fait la promotion de la station de trail, elle a déjà dupliqué ce modèle dans d'autres sites ailleurs en France (revendant le concept mais aussi les services de personnes compétentes pour la mise en place et la formation des personnels locaux). Raidlight met à disposition, gratuitement, une partie de son bâtiment pour l'accueil de cette activité. Le PNR a accompagné la commune dans la recherche de financements, pour l'achat de matériel, pour l'intégration du projet dans le contrat valléen (Région/Europe) et dans le contrat station durable (Département). Ces contrats permettent d'accompagner tout le territoire sur le thème de la diversification et donc reçoivent avec évidence cette idée. Le PNR apparaît donc ici comme jouant pleinement son rôle d'expérimentateur. Car comme tous les PNR, imaginés pour apporter des réponses nouvelles au problème de développement territorial, le PNR de Chartreuse n'avait pas vocation à constituer un modèle de politique territoriale mais seulement d'expérimenter de nouvelles manières de faire (Lajarge (R.), 2007). Dans l'exemple du projet chartrois, le PNR déploie toutes ses compétences techniques (méthode, aide au montage de dossier de financement, légitimation, soutiens, ...) et sa vision stratégique (une diversification touristique basée sur la qualité du patrimoine naturel permettant à la fois protection et développement). Le conseil scientifique atteste de la faiblesse des impacts des coureurs sur le patrimoine naturel. La commission tourisme approuve cette initiative qui permet de revaloriser le massif comme inventif. Les professionnels du tourisme soutiennent cette idée qui permet à la Chartreuse de « reprendre un coup d'avance »¹⁷. Bref, accord apparent quasi général. Si le Parc se défend de faire à la place des acteurs locaux, il a donc néanmoins joué, dans la phase amont de cette expérimentation, un rôle crucial.

Déploiement et processus d'identification par des évènements

L'arrivée de Raidlight, du fait de l'originalité de la démarche, n'est donc pas seulement une « installation d'entreprise ». Avec un bâtiment qui est aussi un point de départ des parcours, duquel on entre et on sort comme dans un bâtiment public ; avec une recherche-

¹⁶ Ibid.

¹⁷ Entretien n°06 [CD – 03/08/2011]

développement participative qui a tendance à amoindrir les frontières entre l'intérieur et l'extérieur de l'entreprise ; avec un partenariat public-privé qui a fait l'objet d'une très forte médiatisation (les médias nationaux en couvrant l'installation de Raidlight, ont permis à Saint-Pierre de Chartreuse de bénéficier au printemps 2011 de 90 pages de revue de presse, soit un plan de communication qu'une commune de cette taille ne peut nullement s'offrir), l'arrivée de Raidlight oblige à un repositionnement stratégique et à une nouvelle identification du territoire.

L'entreprise Raidlight marque son territoire chartroussin. Et ici le « marquage du territoire » est à considérer au sens propre (balisage des parcours de la station de trail et arrivée de nouveaux habitants) comme au sens figuré (un territoire cherche à se faire identifier par des pratiques de nature « d'un certain type »).

L'organisation d'évènements, autre volet du projet, permet de maintenir ce niveau de médiatisation. Car Benoît Laval a également dans son éventail de compétences, celle d'organisateur d'évènements sportifs. Ayant à son actif l'expérience de l'organisation du Défi de l'Oisans (6 jours de course autour de l'Oisans) et dans le Pilat, le Pilat Raidlight Winter Trail qui réunissait plus de 1200 coureurs, il a souhaité lancé dès son installation en Chartreuse un nouveau défi. Dès le mois de mai 2011, trois mois seulement après le déménagement de Raidlight, a ainsi lieu la première édition des « Trois jours de Chartreuse », course se déroulant sur trois journées consécutives pendant le pont de l'Ascension et déclinant plusieurs types d'épreuves : ateliers chronométrés, kilomètre vertical, trail¹⁸. Lors de ces évènements, la place de la Mairie est occupée par des stands, l'espace sonore par les commentaires d'un speaker, les parkings par des voitures et des campings-cars de toutes origines, la montagne par des fanions, rubans, flèches cartonnées, les carrefours par des membres organisateurs en chasubles orange réglant la circulation pour assurer la sécurité des coureurs. Plusieurs fois par an, la commune est occupée à son évènement et occupée par des trailers.



Les parcours de Trail. Balisage sur sentiers existants (clichés A. Coste)

¹⁸ Co-organisés avec la SMAG. La troisième édition, en mai 2013, a réuni plus de 400 concurrents.

Frictions

La confrontation de ce nouvel usage de l'espace montagnard, des sentiers de randonnée et des places publiques avec les autres pratiques territoriales (agricoles, pastorales et sylvicoles notamment) et les autres représentations du territoire (territoire rural, commune au cœur du massif, désert des pères chartreux ayant fait le projet depuis de nombreux siècles du recueillement et vœux de silence dans la grande forêt de Chartreuse) se fait avec plus ou moins de sérénité. Les agriculteurs, en particulier, contestent les pratiques de rebalisateur et l'incapacité à canaliser ces nouveaux usages, la fréquentation nouvelle amenant des nuisances et des risques de nuisance sur les troupeaux, clôtures, parcs d'animaux, ... aboutissant à un conflit autour d'une aire d'atterrissage de parapente à Saint-Hugues, un autre sur les « passages canadiens »¹⁹, d'autres sur des balisages enlevés ou recouverts. Et surtout, les agriculteurs, propriétaires et sylviculteurs protestent contre les critiques faites à leur endroit. Mais le principal point de friction vient du rapport entre ce mode de développement touristique et celui qui valait jusqu'alors, centré sur la station et la saison hivernale. Rapidement, une scène d'opposition s'installe. D'un côté, les tenants d'un « tourisme sûr » considèrent qu'il est nécessaire de rester dans le sillage des dernières décennies autour de la station de ski, de continuer à compter sur des équipements à moderniser et à considérer la période des enneigements difficiles et de la baisse d'activité du tourisme de sport d'hiver terminée. Ils prônent un « devoir de diversification » de l'offre de la station, en promouvant notamment de nouvelles activités permettant l'usage des remontes-pentes en hors saison, en intersaison et dans cette nouvelle saison forte que pourrait devenir l'été : VTT de descente, bikeboard, moutain board, snowscout, trotinette sur herbe pour les activités de descente estivales et diverses activités d'animation de la station (coussin air bag et festivités « fun ») avec l'idée qu'en donnant une image dynamique de la station l'été, les clients auront plus envie de revenir l'hiver²⁰.

Il est cependant difficile d'en conclure à une opposition entre deux projets de développement touristique. D'une part, Raidlight ne cesse de démontrer que les activités de trail ne gênent nullement l'activité ski et glisse, voire même s'affiche comme tout à fait complémentaires à d'autres activités estivales de sport de pleine nature. D'autre part, les investissements sur la station n'ont pas faibli dans les dernières années (cf. télésiège du Planolet). Il n'est pas non plus possible de repérer un conflit très net entre une position plus environnementaliste (le trail promu par Raidlight se définissant parfois comme souhaitant être un « écotrail » sensible au respect de la nature, parfois moins compétitif que contemplatif) et une autre position plus développementaliste (arguant du rapport de chiffre d'affaires consolidés de la station de ski par rapport à la station de trail et attestant de la part prépondérante du nombre de nuitées et de repas servis pendant les périodes d'ouverture de la station de ski). Il est même difficile de décrire simplement cette opposition entre promoteur d'un projet de développement plutôt exogène et défenseurs d'un projet de développement plutôt endogène (sachant qu'il existe des « néo-ruraux » et des « autochtones » dans les deux camps). Ce que cette étude de cas montre

¹⁹ Nom donné aux grilles métalliques permettant de laisser passer les randonneurs sans permettre le passage des animaux aux portes des enclos.

²⁰ Entretien n°11 [BK - 02/07/2013]

est l'existence d'une coupure plus grande et plus profonde que ce que les avis sur Raidlight veulent bien laisser entendre. Il s'agit d'une coupure entre plusieurs représentations de ce qu'est ce territoire, comment il est acceptable de l'habiter et ce qu'il pourrait devenir. Et il se trouve que les logiques apparentes de projet n'expriment qu'en partie cette coupure.

Porter le conflit (des territorialités) en politique ?

Et lorsque le Maire de Saint-Pierre de Chartreuse décide de limiter l'ouverture de la télécabine partant du village aux seules journées de mercredi et du week-end dans les périodes hors-vacances scolaires afin de faire des économies de fonctionnement, les positions se crispent subitement. Une partie des conseillers municipaux de la majorité demandent son départ en juin 2011 puis refusent de voter le budget présenté par le Maire, amenant à la démission de celui-ci en mai 2012. En apparence, cette opposition se construit sur la crainte de voir la station de ski non soutenue et finalement le projet de station de trail apparaître trop nettement comme une alternative alors même qu'il ne devrait s'agir que d'un complément à la station. Sur la forme, la presse fait état d'un manque de transparence sur les « projets portés par le Maire » et tous les acteurs rencontrés évoquent de vieilles disputes, des luttes entre les grandes familles de la commune et des divergences d'opinions.

Mais sur le fond, pendant cette période (2011/2012), cohabitent donc d'un côté, en mode « projet », autour du maire et d'un adjoint très moteur, les travaux préparatoires à l'installation de Raidlight et, d'un autre côté, en mode « concertation » une commission regroupant tous les acteurs du « développement neige » (les représentants des quatre communes membres du SIVU de gestion du domaine skiable). Cette commission s'est réunie tous les jeudis matins pendant 7 mois. L'objet était de poursuivre les réflexions sur le modèle « station » et le soutien qu'il fallait lui apporter après plusieurs exercices difficiles en matière de chiffre d'affaires et de rentabilité. Gestion des équipements et notamment des nouvelles installations (télésiège 6 places), répartition des activités entre les différents sites, priorisation pour d'éventuels futurs investissements, ... appelant à la préparation de nouvelles décisions.

D'un côté, une proposition politique originale et expérimentale (saisir l'opportunité du trail pour s'inscrire plus évidemment dans un affichage de PNR, de territoire ouvert, d'aventure économique, entrepreneuriale, sociale et environnementale, en pariant sur une nouvelle articulation à trouver avec les activités habituelles et traditionnelles) reconnaissait à Saint-Pierre de Chartreuse une nouvelle territorialité, plus accueillante, plus disponible à l'arrivée d'idées extérieures et plus apte à prendre des risques en escomptant des retombées nombreuses et durables.

De l'autre, une réaction politique classique s'est progressivement construite. Elle comporte une part de rationalité : en contestant l'ampleur des effets attendus et l'articulation possible de la proposition faite par Raidlight avec les acteurs existants, professionnels du tourisme notamment ; en réclamant que l'investissement public sur ce projet n'obère pas la poursuite de la stratégie « neige » de la commune, assise à 80% sur le ski et la station ; en arguant qu'un tel virage stratégique n'a pas fait l'occasion de débats et d'échanges garantissant l'acceptabilité par la majorité. La posture politique du nouveau maire, ancien adjoint à

l'urbanisme, plaiderait donc plutôt pour un retour aux fondamentaux de ce qu'est Saint-Pierre de Chartreuse et en partie l'ensemble de la Chartreuse, porté par une territorialité caractérisée par « la discrétion, le silence, la spiritualité, le recueillement »²¹

4- Interprétations

Pour comprendre comment les territoires se rendent disponibles à de nouveaux ancrages, il est nécessaire de revenir sur la catégorisation en quatre types de projet proposée par Boutinet afin de montrer la nouvelle dynamique dans laquelle se trouve dorénavant la théorie du projet. Nous la rapprocherons de la grille d'analyse des territorialités avec laquelle il est aisé de considérer plusieurs systèmes d'action superposés sur un même territoire ; cet empilement de territorialités exprime des dynamiques de projet qui réclament de se singulariser sans être nécessairement opposées mais sans pour autant être a priori compatibles.

4.1. Evolutions dans la manière de se projeter

En reprenant la grille en quatre catégories de projet de Boutinet, le décryptage des positions des uns et des autres semble assez simple. Mais nous constaterons immédiatement que chacun des groupes d'arguments est tendu vers un autre des quatre quartiers interprétatifs. Ce glissement rend compte de la dimension transmoderne de ce qui se joue actuellement et donc des enjeux qui se dessinent pour demain.

Points de départ / ligne d'arrivées

La situation de Saint-Pierre de Chartreuse et du projet de thématisation par le trail de son développement territorial a ceci d'intéressant que des représentants des quatre positions ont pris part à la discussion, se sont constitués en acteurs collectifs et ont tenté de faire valoir leurs avis.

Dans le **pôle n°4, l'inventivité** d'un entrepreneur et son énergie à porter un projet emblématique pour la commune et son territoire englobant n'est contesté par personne. L'ancienne équipe municipale, le maire en tête, ainsi que les autres acteurs politiques initiaux (CC et PNR) soutiennent à la fois le porteur du projet et la dimension technique nouvelle. Dans le **pôle n°2, l'ambition participative** saute également aux yeux avec des communautés de coureurs-pratiquants venant de partout fréquenter la station de trail et revendiquant à leur tour l'intérêt du massif (ses spécificités propres, la beauté de ses montagnes, l'escarpement, la difficulté alpine à basse altitude, le côté sauvage des lieux) sans nullement chercher à habiter la Chartreuse sinon le temps d'un trail. Ces deux pôles ont tendance à s'afficher ensemble défendant la même ligne et le même espoir de voir un tel projet aboutir et vivre longtemps. Mais si les acteurs inscrits dans le pôle 4 réclament de la visibilité et du soutien, ceux engagés dans le pôle n°2 n'attendent rien d'autre que l'ouverture d'un espace de pratiques libre et ouvert, accepté et tranquille.

²¹ Entretien n°09 [AF-02/07/2013]

Le **pôle n°1** relève du **projet institutionnel** obligé de calculer l'efficacité, le rapport Dépenses/Recettes et la justification de cette priorité par rapport à d'autres. Il a fait la démonstration d'un désaccord profond au sein de l'équipe municipale et explique l'alternance politique en 2012 au sein de la liste qui avait battu une liste considérée comme « de néo-ruraux » en 2008. Cette position est liée aujourd'hui aux autres initiatives municipales pour porter le développement communal : projet de label « station durable de moyenne montagne », projet d'un grand complexe hôtelier à la Scia, projet d'une unification des modes de gestion des 4 stations de Chartreuse, projet de relance de l'accueil de grands groupes et de colonies comme dans un passé assez récent, projet d'insertion dans les grands programmes de soutien financier à l'activité économique de montagne (comme le programme Opérationnel Inter Alpes). Et si les autres acteurs institutionnels portent aussi d'autres projets (la communauté de communes anime le développement économique global et la revitalisation des centre-bourgs par exemple ; le PNR anime le territoire et soutient toute intervention sur les sentiers dans le cadre du PDIPR), aucun n'a pu et ne pourrait prendre une position résolument hostile au ski. L'existence d'une station de ski est constitutive de la réalité territoriale de Saint-Pierre de Chartreuse, même si de nombreuses voix s'élèvent pour envisager ce que pourrait être « l'après-ski ». Evidemment, les élections de mars 2014 seront déterminantes pour comprendre comment évoluera ce pôle institutionnel.

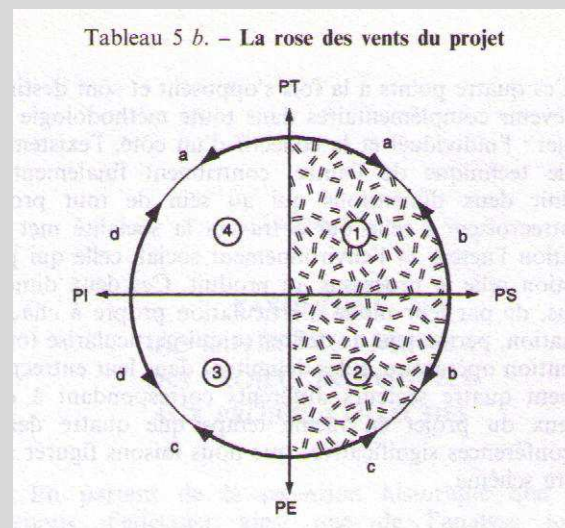
Enfin le **pôle n°3** permet de qualifier la part des projets qui permettent une **reconnaissance** à la fois existentielle et individuelle de la dynamique en jeu. Et là aussi, une tension se fait sentir dans l'enquête réalisée : une certaine satisfaction apparaît en constatant qu'une telle implantation d'entreprise était finalement possible, que les propos sur l'existence d'un tourisme sportif exigeant en Chartreuse étaient audibles sur d'autres scènes ailleurs, jusqu'à provoquer une attractivité nouvelle du « spot », que ce nouvel élan faisait du bien à l'activité économique, aux aménagements de la commune et de la nouvelle image de marque dont la Chartreuse pouvait ainsi bénéficier. D'autre part, des doutes apparaissent face au décalage entre l'image ancienne de la Chartreuse, silencieuse, modeste, discrète et la nouvelle image, sportive, un peu originale et ... peut-être passagère. Le projet de reconnaissance externe ne répondant pas à celui qui semble fonder l'évidence de la reconnaissance interne, une distorsion se fait jour au sein de ce pôle et justifie de ne plus regarder seulement les postures de projet mais les dynamiques et les évolutions, glissements, rapprochements.

Le concept de projet en pleine évolution

La qualification des types de projet de Boutinet a évolué entre la version de 1993 et celle de 2010. Le secteur de « l'innovation technique » devient « efficacité » en 2010 ; celui de la « participation sociale » garde seulement « participation » en 2010 ; celui dénommé « recherche de sens » devient « reconnaissance » en 2010 ; la « créativité individuelle » devient « inventivité » en 2010. La proposition théorique de Boutinet reste cependant parfaitement d'actualité. Mais l'auteur propose d'analyser dans la nouvelle édition de 2010 les raisons d'un accroissement du poids de certaines des polarités qu'il avait identifiées et l'affaiblissement relatif d'autres polarités. Il considère dans la moitié Est de la rose (pôles n°1 et 2) les caractéristiques typiques de la période historique allant jusqu'aux années 1970 et

dans la moitié ouest (pôles n°3 et surtout n°4), notamment dans le quart nord-ouest hypertrophié du « technique individualisant » les caractères spécifiques du projet postmoderne. Les différentes figures, acteurs et moments du projet en jeu actuellement dans la commune de Saint-Pierre de Chartreuse traduisent, selon nous, le passage à une période transmoderne de l'histoire du concept de projet. Cette période appelle au métissage des méthodes, des statuts et des modes d'intervention. Avec l'offre faite au territoire (l'opportunité de l'installation de Raidlight), le territoire de Chartreuse a une occasion de changements partiels de ses représentations. La question de ce qu'est la Chartreuse pour les acteurs qui la fabriquent continuellement et de ce que ce territoire pourrait devenir se repose de manière cruciale et subite. Il faut alors reconnaître à la dynamique de projet d'avoir besoin des quatre quartiers de la typologie boutinienne : à la fois n°1, 2, 3 et 4 ; à la fois technique et existentiel, à la fois individuel et collectif, inventif, efficient, producteur de sens et participatif. Le « projet » rend compte de la complexité très grande d'une quête à la fois locale et mondialisée, chthonienne et réticulaire. Il est la somme et l'intégration des quatre secteurs de la rose des vents et tend à réinventer un équilibre que le projet postmoderne avait perturbé.

Evolution des qualificatifs entre les versions initiales et récentes de l'Anthropologie du projet de J.-P. Boutinet



Quatre portions de la circonférence du cercle caractérisaient dès les premières éditions du livre des formes spécifiques de projets : un segment aa caractéristique des « projets procéduraux visant à faire advenir une réalisation technique par la maîtrise de moyens appropriés » ; un segment bb caractéristique des « projets organisationnels cherchant à concrétiser les impératifs techniques et les exigences participatives » ; un segment cc caractéristique des « projets identitaires destinés à conforter un impératif existentiel de nature plus individuelle ou plus collective ; un segment dd caractéristique des « projets personnels orientés dans un sens existentiel ou vers une réalisation technique ».

Ces indications ont disparu dans le modèle 2010 dans lequel surgit en revanche une caractérisation des pôles par des types d'actions et d'acteurs : « action interminable » pour le pôle existentiel, « action à terminer » pour le pôle technique, « auteurs et acteurs individuels » pour le pôle individualisé et « acteurs institutionnels » pour le pôle sociétal.

Dès 2004 (voire 1993), Jean-Pierre Boutinet prenait soin d'indiquer que les quatre points de sa rose des vents « à la fois s'opposent et sont destinés à devenir complémentaires dans toute méthodologie du projet ; l'individuel et le collectif d'un côté, l'existentiel et le technique de l'autre, contribuent finalement à définir deux dimensions qui au sein de tout projet s'entrecroisent : celle qui à travers la socialité met en relation l'acteur et l'environnement social, celle qui par l'action relie le processus au produit ».

A la recherche de coefficients multiplicateurs du développement territorial

Si l'on se réfère à ce modèle de la rose des vents, il a manqué plusieurs dimensions à l'expérience « station de trail » pour nourrir complètement un projet transmoderne permettant une nouvelle forme d'habitabilité à Saint-Pierre de Chartreuse. La station de trail a, pour l'instant et en partie, manqué son ancrage territorial par défaut d'accrochage avec un projet habitant et un projet paysager ; le second pouvant, avec des outils appropriés, inclure le premier, comme en témoigne des expérimentations jurassiennes et vogéennes²². Mais ces deux dimensions du projet s'inscrivent dans un temps long qui a manqué dans le cas présent ou dans le temps indéterminé de l'utopie, élément indispensable au *projet local* qu'Alberto Magnaghi (2000) appelle de ses vœux. Les conflits déclenchés sont sans doute à mettre sur le compte de ces lacunes du projet (« Difficile de faire un territoire de projet dans un espace de complainte »²³). Le projet d'entreprise n'a pas encore réussi sa démonstration de l'effet d'entraînement sur les autres activités, sur les autres représentations et sur la diversité des territorialités actives actuellement. Il ne s'agit pas seulement de compter les emplois directement créés, de rajouter ceux créés de manière indirecte et d'estimer les emplois induits comme dans la méthode économique habituelle. Ce que l'hypothèse du projet transmoderne propose est de considérer que se créent d'autres conditions pour penser autrement le développement dans un contexte pourtant connu : une autre manière d'habiter en partageant des territorialités nouvelles (« une Chartreuse sportive, originale et plus fun »), sans exclure les autres territorialités héritées, anciennes, mieux connues et plus sûres.

Certes, le territoire, au moins dans son acception minimaliste d'une étendue villageoise, a déjà changé depuis l'arrivée de Raidlight. La station de trail apporte une dynamique nouvelle à la commune – les gîtes se remplissent, les commerces, notamment ceux de restauration, voient leur fréquentation augmenter, les nouveaux services tels que le centre de balnéo est un atout pour le tourisme mais aussi une opportunité pour les locaux – et l'entreprise contribue à l'économie locale et à l'emploi. La Poste, un temps très menacée, est sauvée du fait des volumes d'expéditions générés par les nouvelles entreprises. La cinquième classe de l'école, toujours tangente, est maintenue. Les nouveaux venus trouvent quant à eux à Saint-Pierre de Chartreuse un tissu associatif et culturel – AMAP, clubs sportifs divers, bibliothèque, etc. – qui correspond à leur choix de vie. Aujourd'hui les trois quarts des salariés de Raidlight vont au travail en vélo ou à pieds, la plupart déjeunent ou prennent un café dans les établissements du village. Ceux qui avaient décidé de faire des allers-retours depuis Saint-Genest Mallifaud ont démissionné. Le territoire a finalement absorbé en douceur une vingtaine de nouvelles familles.

4.2. Projet d'habiter : appropriation et jeu de territorialités ?

Les travaux montrant que les pratiques récréatives deviennent une dimension constitutive des choix résidentiels périurbains sont dorénavant nombreux (Corneloup (J) *et al.*, 2012)²⁴. A ce

²² Colloque Espace rural et projet spatial, Saint-Etienne, 28-10-2011 (Guillot (X), 2012).

²³ Propos de P. Grandadam, Président de la communauté de communes de Haute Bruche, prononcés dans le cadre du colloque précédemment cité (note 22).

²⁴ Notamment dans le cadre de l'ANR TerrHab (ibid)

titre, le projet d'installation de Raidlight couplé avec le projet de recomposition de la stratégie touristique du massif, soutenu par le projet d'institutions territoriales à la recherche d'expérimentations pourrait être une déclinaison thématique d'un projet de territoire multi-échelle avec Saint-Pierre de Chartreuse déclinant et illustrant ce qui serait approprié par d'autres communes et d'autres acteurs professionnels des activités récréatives.

Bien plus récréatifs que promoteurs de la récréation

En tout cas, ce facteur a joué à plein pour le choix du site d'implantation de Raidlight et continue également d'opérer pour les nouveaux recrutements : la qualité de vie et la proximité des activités de pleine nature ont été un argument déterminant pour faire venir de nouveaux employés que le niveau de salaire ne pouvait motiver. Comme cela a été observé dans d'autres cas, les nouveaux arrivants « ne sont [...] pas que des habitants ou usagers du territoire. Ils habitent dans un territoire qu'ils façonnent en lui donnant du sens ». C'est de fait un rapport réciproque qui s'établit avec le territoire : le projet n'a de sens qu'ancré dans un territoire, le projet contribue à donner du sens à ce même territoire et à en augmenter l'habitabilité. Nous proposons d'affecter, à la suite de Sébastien Marot (2005), au projet transmoderne les attributs des principes d'espérance²⁵ - « l'ambition d'améliorer notre monde, de le rendre mieux habitable, de lui ouvrir de nouvelles perspectives – et de responsabilité²⁶ – « la nécessité de ménager, d'entretenir et d'affermir le patrimoine de ses ressources, de ses cultures et de ses identités ». Sont en jeu ici des valeurs largement partagées par les habitants, ruraux, chartroussins ou d'ailleurs, néo-ruraux ou périurbains assumés, de Saint-Pierre de Chartreuse, eux-mêmes adeptes d'une certaine manière d'habiter et prêt au partage de ces valeurs dans la proximité. C'est pourquoi le projet Raidlight, cadre visible et marqueur d'ambition pour une certaine pratique du trail et des activités de pleine nature, a rencontré une large adhésion. Mais ceux et celles qui considèrent acceptable d'investir leur souhait d'être des récréatifs à Saint-Pierre de Chartreuse et non plus seulement consommer de la récréation en Chartreuse, sont aussi considérés comme s'appropriant une partie de ce qu'était la Chartreuse avant qu'ils n'y installent leurs activités, résidences, projets et envies.

Modèles d'habiter ?

Notre recherche nous conduit à nous interroger sur les modèles d'habiter permis par les dynamiques de projet. « [...] Si l'habiter a du sens, c'est aussi parce qu'il permet à l'être humain d'avoir accès à une série d'intentionnalités comme espace-temps essentiel des projets, des futurisations, des transformations, des appropriations et des identifications qui font que la vie est liée à la façon d'habiter » (Salignon (B.), 2010). Il faut un minimum d'*appropriabilité* pour permettre de l'habitabilité. Si l'on définit l'habitabilité comme potentialité d'un territoire à faire l'objet de projets multiples (se projeter, s'investir, s'identifier) et à les intégrer, alors l'habitable est ce qui manifeste des territorialités partagées. La mesure de l'habitabilité définit, de manière indissociable, un projet professionnel institutionnalisé permettant aux humains de se définir aussi par le travail (pôle n°1), un projet partagé, connu et appropriable

²⁵ BLOCH, Ernst. *Le principe Espérance*. 3 volumes, 1954-1959.

²⁶ JONAS, Hans. *Le principe responsabilité*. 1979.

(pôle n°2), un projet d'occupation d'une résidence dans laquelle les humains se reconnaissent comme sédentaires (pôle n°3), un projet inventif permettant aux humains de créer de nouvelles conditions, de nouvelles ressources et les conditions de leur mise en mouvement (pôle n°4). C'est pourquoi nous proposons ici la notion de « projet transmoderne », projet métissé, intégrant les quatre pôles de la rose des vents.

Territorialités habitantes versus territorialités développantes

Nous avons proposé par ailleurs que « la territorialité est une modalité d'action par laquelle les individus composent collectivement un bien commun et l'éprouvent par les relations qu'ils entretiennent ensemble avec l'extériorité, dans des modes de connaissances et de valorisation de l'espace qui leur sont propres et qu'ils partagent » (Lajarge (R.), 2012). Il existe plusieurs expressions de la territorialité dont au moins deux sont ici clairement en interaction : les territorialités habitante et développante.

La **territorialité habitante** se caractérise par un bien commun qui est la conscience d'habiter ensemble (sans jamais savoir si le bien commun est la Terre, le monde habité, un pays et/ou seulement notre quartier), par une épreuve qui est le voisinage (à toutes les échelles), par une valorisation qui est patrimoniale (la maison, le logis, la voiture, l'abri, ...), par un mode de partage qui relève de la similarité (le même statut de propriétaire ou le même rôle de pratiquant d'un espace). Ainsi définie, la territorialité permise par l'activité du trail et l'initiative Raidlight relève déjà d'une nouvelle acceptation de ce qu'est la territorialité habitante à St Pierre de Chartreuse. Et il n'y a pas là de possibilité d'un affrontement.

La **territorialité développante** se caractérise par un bien commun qui est la certitude du progrès humain, par une épreuve qui est le projet (construit dans des interactions situées), par une valorisation qui nécessite de créer de nouvelles ressources territoriales pour le projet et par un mode de connaissance qui permet la construction de nouvelles représentations collectives. Et là encore, il n'y a pas moyen de dissocier les deux formes de la territorialité développante actuellement en action à Saint-Pierre de Chartreuse puisqu'il s'agit, finalement, du même mouvement.

Par contre, la dissociation est encore vive entre un groupe qui prône une territorialité développante en concordance avec la territorialité habitante qu'ils viennent d'adopter (les promoteurs du trail comme nouveau projet structurant pour le territoire) et un autre groupe qui entend que la territorialité habitante d'aujourd'hui, largement héritée de celle d'hier, ne permet pas n'importe quelle territorialité développante (voire même justifierait de ralentir le rythme de progression des projets et de la recherche de nouvelles ressources avant de s'assurer que la valorisation attendue de l'espace soit formellement bien partagée).

Conclusions

Le cas d'école emblématique de Saint-Pierre de Chartreuse ouvre la possibilité de penser d'une nouvelle manière les modes d'habiter dans des contextes territoriaux de périphérie et de montagne. En tant qu'espaces périurbains et en tant qu'espaces périphériques de l'action

publique et de la planification territoriale, de telles communes montrent un des visages de la recomposition à l'œuvre. Ce territoire ne peut guère se définir comme étant sous l'influence d'un centre qui imposerait sa vision et ses modèles sur ses périphéries mais bien comme une entité territoriale sous pression d'une multitude de choix possibles et sous l'influence d'une multitude de dynamiques de projets différents. Le modèle descendant (résultat d'une action publique volontaire et sachant ce qu'elle vise) ne dicte pas les conduites dans ce genre de situation. Et le modèle ascendant (résultat d'une participation vertueuse d'acteurs aux intentions claires) ne parvient pas plus à expliquer ce qui se joue lorsque l'opportunité d'une installation d'activités nouvelles se présente. La proposition d'une grille d'analyse en quatre polarités de la multitude des projets permet de défendre le concept « transmoderne ». Il permet de penser la rencontre féconde de projets multiples, transversaux, composites et en partie contradictoires. Il permet de dépasser la figure du projet unique et d'installer l'idée d'un projet unificateur. Parce que ce type de projet n'est ni prévisible, ni exactement anticipable, il nécessite de faire interagir habitabilité, comme potentialité d'un lieu à faire l'objet de projets, et territorialité, comme « ensemble de relations prenant naissance dans le système tridimensionnel société-espace-temps, en vue d'atteindre une plus grande autonomie possible, compatible avec les ressources du système » (Raffestin (C),1980). A ce titre, ce type de projet nous semble constituer un autre modèle de développement qui, en se nommant « territorial » indique nettement l'ambition de relever d'une autre conception de l'action que celle assumée par des collectivités démocratiques (ici des communes et leurs intercommunalités), à savoir une conception de l'action collective à nouveau assumée par des acteurs qui, sans posséder de mandat démocratique et en s'inscrivant dans des territoires plus nombreux et variés que ceux issus de la décentralisation, œuvrent à la construction de collectifs qui dépassent largement les périmètres locaux, d'intérêts communs partagés globalement et finalement un peu partout de territorialités plus habitables.

Bibliographie

Bessy, Olivier, 2012 : *The north face Ultra Trail du Mont Blanc. Un mythe, un territoire, des hommes*, Coédition Le Petit Montagnard & Autour du Mont-Blanc, 288 pages.

Boutinet, Jean-Pierre, 2004 : *Psychologie des conduites à projet*, Paris, PUF (1^{ère} édition 1993).

Boutinet, Jean-Pierre, 2010 : *Grammaires des conduites à projet*, Paris, PUF.

Cognard, Françoise, 2010 : « Migrations d'agrément et nouveaux habitants dans les moyennes montagnes françaises : de la recomposition sociale au développement territorial. L'exemple du Diois, du Morvan et du Séronais », *Carnets de géographes*, n°1, Rubrique Carnet de soutenances. En ligne : http://www.carnetsdegeographes.org/PDF/sout_01_02_Cognard.pdf

Corneloup, Jean ; Bourdeau, Philippe ; Bachimon, Philippe ; Bessy, Olivier et Mao, Pascal, 2012 : « Dynamique des pratiques récréatives dans les territoires périurbains. Entre habitabilité et territorialité dans le Vercors grenoblois », Programme de recherche ANR Terrehab, UMR PACTE- Grenoble.

Corneloup, Jean, 2011 : « La forme transmoderne des pratiques récréatives de nature », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 2, n°3 | Décembre 2011, mis en ligne le 04 décembre 2011, consulté le 19 avril 2012. URL : <http://developpementdurable.revues.org/9107>.

Coste, Anne et Creps, Marie-Astrid (sous la direction de), 2010 : *Modèles, références et analogies dans les conduites à projet*, minutes du séminaire doctoral Espace, Matières et Sociétés, Grenoble 2008 : publié en ligne http://www.grenoble.archi.fr/pdf/etudes/Seminaire_doctoral_Espace_Matieres_Societe.pdf.

Coste, Anne (dir), 2007 : *Design et projets d'équipements publics. Infrastructures et paysage*, Actes du colloque-atelier de Saint-Etienne, Lyon, éditions du CERTU, collection « Débats », 264 p.

Guillot, Xavier (dir.), 2012 : *Espace rural & projet spatial*. Vol. 3 « Du terrain à la recherche : objets et stratégies », Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 267 pages. Lajarge, Romain (2007). « Territorialisation(s) et Parcs Naturels Régionaux ». In Faure, Alain et Négrier, Emmanuel : *Les politiques publiques à l'épreuve de l'action locale. Critiques de la territorialisation*. Paris, L'Harmattan. Pp. 69-78.

Lajarge, Romain, 2012 : « Territorialités en développement. Contribution aux sciences territoriales ». Habilitation à diriger les recherches, Grenoble, Université Joseph Fourier.

Lajarge, Romain et Roux, Emmanuel, 2007 : « Ressource, projet, territoire. Le travail continu des intentionnalités », in Gumuchian, Hervé et Pecqueur, Bernard : *La ressource territoriale*. Paris, Economica.

Magnaghi, Alberto, 2003 : *Le projet local*. Sprimont, Mardaga (éd. originale en italien 2000).

Marot, Sébastien, 2005 : « Considérations intempestives. Sur le redéploiement de l'Institut d'architecture dans une faculté des arts de l'environnement », *FACES* n°58, « Authenticité », printemps 2005, pp. 77-79.

Martin, Niels, Bourdeau, Philippe et Daller, Jean-François, 2012 : *Migrations d'agrément : du tourisme à l'habiter*, Paris, L'Harmattan.

Moss, Laurence A. G., 2006 : *The Amenity Migrants: Seeking and Sustaining Mountains and Their Cultures*, CABI, UK.

Salignon, Bernard, 2010 : *Qu'est-ce qu'habiter ?*, Paris, Ed. de la Villette. Préface Chris Younès.

Tizon, Philippe, 1996 : « Qu'est-ce que le territoire ? ». In Di Meo, Guy (dir.) : *Les territoires du quotidien*, pp. 17-34.

Veltz, Pierre, 1996 : *Mondialisation et territoires*, Paris, PUF.

Viard, Jean, 2000 : *Court traité sur les vacances, les voyages et l'hospitalité des lieux*, La Tour d'Aigues, éditions de l'Aube.

Biographie des auteurs

Anne Coste, architecte et historienne, enseigne à l'ENSAG dans la filière de Master « Les pensées du projet ». Elle dirige la composante Cultures constructives de l'unité de recherche AE&CC. Ses questions de recherche investissent les jeux d'acteurs dans le domaine de l'architecture, comprise à toutes ses échelles. Elles s'inscrivent dans un courant de travaux sur la théorie du projet et interrogent la place du projet dans la recherche architecturale.

Romain Lajarge, maître de conférences (HDR) en géographie-aménagement à l'université Grenoble Alpes (IGA), dirige le département Territoires de l'UMR PACTE. Ses travaux portent sur les questions de territorialité, d'action et d'habitabilité, notamment dans les Parcs Naturels Régionaux. Ces recherches participent des réflexions théoriques sur les fondements de sciences territoriales.